

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE BOULIGNY**

Séance du mercredi 29 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Boulogny s'est réuni en séance ordinaire, après convocation légale en date du vingt-quatre juillet deux mille vingt, sous la Présidence de Monsieur Eric BERNARDI, Maire.

PRESENTS :

MM Eric BERNARDI, Maire – Noël BERTRAND, Adjoint - Nicolas CHARPENTIER, Adjoint – Roger NOBLET, Adjoint – Raymond KONIECZNY, Conseiller Municipal – Yann CHOZALSKI, Conseiller Municipal – Sylvain MATHIEU, Conseiller Municipal – Philippe CAUQUIS, Conseiller Municipal - Gérard FISCHER, Conseiller Municipal – Anthony SEITZ, Conseiller Municipal.

Mmes Frédérique BORKOWSKI, Adjointe – Janine ROUVELIN, Adjointe – Natacha LAPIERRE, Adjointe - Michèle ARCANGELI, Conseillère Municipale – Hélène HOCHLEITNER, Conseillère Municipale - Christiane RYMDZIONEK, Conseillère Municipale – Karine RIGOLET, Conseillère Municipale.

ABSENTS REPRESENTES :

Mme Elvira BERTELLE, Conseillère Municipale par M Nicolas CHARPENTIER, Adjoint.

Mme Sylvie THIERY, Conseillère Municipale par M Eric BERNARDI, Maire.

M Joël BELYS, Conseiller Municipal par Mme Frédérique BORKOWSKI, Adjointe.

M Frédéric MICHALEK, Conseiller Municipal par Mme Hélène HOCHLEITNER, Conseillère Municipale.

Mme Leslie HALAL, Conseillère Municipale par Mme Janine ROUVELIN, Adjointe.

Mme Isabelle KUBACKI, Conseillère Municipale par Mme Karine RIGOLET, Conseillère Municipale.

Le quorum étant atteint, Monsieur Roger NOBLET est nommé secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 23

Le Compte rendu de la séance du 1^{er} juillet 2020 a été adopté.

*Le Maire certifie avoir affiché le compte rendu de cette séance
à la porte de la Mairie le 30 juillet 2020 et transmis au
contrôle de légalité le 31 juillet 2020 et le 03 août 2020*

Ordre du jour :

Informations

- 20200729/01** Budget Primitif 2020
- 20200729/02** Subventions 2020 accordées à des associations
- 20200729/03** Subventions 2020 accordées à d'autres bénéficiaires
- 20200729/04** Subventions 2020 accordées aux établissements d'enseignement
- 20200729/05** Subvention 2020 au CCAS
- 20200729/06** Participation financière à la Mission Locale du Nord Meusien
- 20200729/07** Participation financière au Centre Socioculturel d'Etain
- 20200729/08** Signature d'un contrat de prestation de services avec AROEVEN
Lorraine
- 20200729/09** Vente d'une parcelle communale
- 20200729/10** dispositif dérogatoire de la diminution sans lien – Taxe Foncière
- 20200729/11** Délégation en matière d'urbanisme à la Communauté de Communes
Cœur du pays Haut
Questions diverses.

Monsieur le Maire demande la modification de l'ordre du jour. La modification étant acceptée à l'unanimité, l'ordre du jour est le suivant :

Informations

- 20200729/01** Budget Primitif 2020
- 20200729/02** Subventions 2020 accordées à des associations
- 20200729/03** Subventions 2020 accordées à d'autres bénéficiaires
- 20200729/04** Subventions 2020 accordées aux établissements d'enseignement
- 20200729/05** Subvention 2020 au CCAS
- 20200729/06** Participation financière à la Mission Locale du Nord Meusien
- 20200729/07** Participation financière au Centre Socioculturel d'Etain
- 20200729/08** Signature d'un contrat de prestation de services avec AROEVEN
Lorraine
- 20200729/09** Vente d'une parcelle communale
- 20200729/10** dispositif dérogatoire de la diminution sans lien – Taxe Foncière
- 20200729/11** Délégation en matière d'urbanisme à la Communauté de Communes
Cœur du pays Haut
- 20200729/12** Signature d'une convention avec le Préfet de la Meuse
Questions diverses.

INFORMATIONS DU MAIRE

- Les Services du SDIS de Bar-Le-Duc ont avisé ce jour le Maire, aux alentours de 18 heures, d'une pollution au niveau du grand étang (vraisemblablement par de la peinture).

Thierry MAZET, responsable des Services Techniques s'est rendu sur place où les pompiers d'Etain et les gendarmes étaient déjà présents. Un dispositif de retenue (buvards) a été mis en place. L'entreprise Malézieux a été contactée par la Mairie et interviendra demain matin afin d'établir un état des lieux pour l'enlèvement des matières polluantes et procéder à un prélèvement.

Une plainte va être déposée auprès des Services de Gendarmerie.

- Compte tenu de la situation sanitaire actuelle et de la complexité des mesures à mettre en œuvre pour faire face à l'épidémie de Covid-19, le Bureau Municipal a décidé d'annuler, jusqu'à nouvel ordre, un certain nombre de manifestations municipales (14 juillet, Libération de Boulogny, journée du Patrimoine, repas des anciens).

Monsieur le Maire précise qu'en ce qui concerne les festivités autour du 14 juillet, les feux d'artifices, les bals, les concerts extérieurs, les fêtes de villages et tous les rassemblements et manifestations sur la voie publique ou dans des espaces ouverts au public et rassemblant plus de 10 personnes, ne peuvent être autorisés sauf sur dérogation exceptionnelle du Préfet, après demande et présentation d'un dossier.

- Toutes les commandes de masques ont été honorées. Comme prévu, une seconde distribution à l'ensemble de la population sera organisée fin août (avant la rentrée scolaire).

N°20200729/01 Budget Primitif 2020 :

7 – Finances locales 7.2 Fiscalité

Présentation détaillée faite par Nicolas CHARPENTIER

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le Budget Primitif 2020 qui s'équilibre comme suit :
(voté par chapitre en Fonctionnement et par opération en Investissement)

Section de Fonctionnement :

Dépenses :	3 979 072,98 Euros
Recettes :	3 979 072,98 Euros

Section d'Investissement :

Dépenses :	2 488 418,88 Euros
Recettes :	2 488 418,88 Euros

Pour : 23

Abstention : 0

Contre : 0

N°20200729/02 Subventions accordées à des associations :

7 – Finances locales 7.5 Subventions

Explications détaillées données par Janine ROUVELIN :

- Comité des Fêtes : une rencontre doit avoir lieu avec le Président afin de faire un point précis de la situation. En effet, compte tenu de la crise sanitaire liée au Covid-19, certaines manifestations ont dû être annulées. Subvention à passer lors d'un prochain Conseil Municipal en fonction des manifestations organisées ou pas.
- Vétérans de la pétanque, vétérans du Foot et RCB Lyonnaise : pas de subvention cette année car pas de dossier déposé en Mairie.
- Fédération des déportés et résistants : n'existe plus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS DIVERSES	
Harmonie	5 000
Harmonie (Ecole de Musique)	2 300
Les Pêcheurs Boulinéens	1 100
ACCA (chasseurs)	200
Scrabble de Boulogny	200
Amicale des Sapeurs-Pompiers	1 100
Top Loisirs	60
Boulogny Colore la Vie	200
CREA	200
ABC	60
Total	<u>10 420</u>

Pour : 23

Abstention : 0

Contre : 0

ASSOCIATIONS SPORTIVES	
Football Club du Bassin Piennois	3 520
Tennis Club Bouligny Pôle Piennois	1 190
Boule Lyonnaise des Mines de Bouligny	380
Gymnastique Volontaire	320
UNSS Collège	1 200
Judo Baroncourt	280
Arc Club Bouligny	1 145
Karaté Spincourt	30
BC Tucquenois	125
ASJPB (Basket Joudreville)	115
La Victoria de Mont-Bonvillers	70
Total	<u>8 375</u>
ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES	
FNACA (Anciens d'Algérie)	200
UFAC (Union Française des Anciens Combattants)	200
Souvenir Français	100
ACPG CATM	200
Total	<u>700</u>
Général	Total <u>19 495</u>

Pour : 23

Abstention : 0

Contre : 0

Mairie de BOULIGNY – Séance du Conseil Municipal du 29 juillet 2020**N°20200729/03 Subventions 2020 accordées à d'autres bénéficiaires :**

7 – Finances locales 7.5 Subventions

Explications fournies par Janine ROUVELIN :

- AROEVEN : à compter du 1^{er} septembre 2020, la participation financière de la Commune ne sera plus versée sous forme de subvention car il s'agit d'une prestation de services.
- La participation financière à la Mission Locale du Nord Meusien n'est plus versée sous forme de subvention.
- Pas de subvention au Comité des Fêtes de Tucquegnieux pour les festivités du 1^{er} mai car celles-ci n'ont pas eu lieu cette année en raison de la crise sanitaire.
- La subvention à la structure multi-accueil Coccinelle sera votée ultérieurement car un complément d'information a été demandé (liste des enfants de Bouligny, actuellement inscrits).
- La subvention au profit de l'association Arc en ciel de Joeuf sera désormais versée par le CCAS.
- Subventions versée par le CCAS : Restos du cœur, Croix Rouge, Croix Bleue ADMR et Arc en ciel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer les subventions suivantes :

Syndicat CGT des retraités Mine de Joudreville	400
Syndicat retraités veuves et invalides Bouligny	400
Syndicat CGT des personnels actifs et retraités du Canton de Bouligny	300
AROEVEN	66 000
Foyer Jacques Duclos (Piennes)	50
Défense contre le rat musqué	30
Maison de retraite Victor Bonal	400
APF France Handicap	100
Association DYNAM'HAUT d'Audun-le-Roman	600
Association Art en Stock de Joudreville	300
Total	<u>68 580</u>

Pour : 23**Abstention : 0****Contre : 0**

Mairie de BOULIGNY – Séance du Conseil Municipal du 29 juillet 2020

N°20200729/04 Subventions 2020 accordées aux établissements d'enseignement :

7 – Finances locales 7.5 Subventions

Janine ROUVELIN : pas de subvention au profit du RASED car n'existe plus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer les subventions suivantes :

Coopérative scolaire Collège pour voyage	1 470
Coopérative scolaire Collège pour théâtre	500
Coopérative scolaire Robespierre	800
Total	<u>2 770</u>

Pour : 23

Abstention : 0

Contre : 0

N°20200729/05 Subvention 2020 au CCAS :

7 – Finances locales 7.5 Subventions

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer au CCAS une subvention de 10 000 € (dix mille euros).

Pour : 23

Abstention : 0

Contre : 0

N°20200729/06 Participation financière à la Mission Locale du Nord Meusien :

7 – Finances locales 7.10 Divers

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Mairie de BOULIGNY – Séance du Conseil Municipal du 29 juillet 2020

ACCEPTE de régler la somme de 2 750 € (deux mille sept cent cinquante euros) à la Mission Locale du Nord Meusien pour son soutien à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans du territoire.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6281 au Budget Communal.

Pour : 23

Abstention : 0

Contre : 0

N°20200729/07 Participation financière au Centre Socioculturel d'Etain :

7 – Finances locales 7.10 Divers

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 21 voix « Pour » et 2 abstentions,

ACCEPTE de régler au Centre Socioculturel d'Etain la somme de 4 000 € (quatre mille euros) correspondant à la participation aux frais dans le cadre de la « Maison France Services ».

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6281 au Budget Communal.

Pour : 21

Abstention : 2

Contre : 0

N°20200729/08 Signature d'un contrat de prestation de services avec AROEVEN Lorraine :

9 – Autres domaines de compétences 9.1 Autres domaines de compétences des Communes

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le contrat de prestation de services « Garderie – Animation méridienne – ALSH – Périscolaire » prenant effet le 1^{er} septembre 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCEPTE les termes du contrat de prestation de services « Garderie – Animation méridienne – ALSH – Périscolaire » entre la Commune de Bouligny et l'Association Régionale des Œuvres Educatives et de Vacances de l'Education Nationale (AROEVEN Lorraine) dont le siège est à Nancy (Meurthe et Moselle).

AUTORISE Monsieur le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à signer ledit contrat annexé à la présente délibération.

Mairie de BOULIGNY – Séance du Conseil Municipal du 29 juillet 2020

DIT que le présent contrat prenant effet le 1^{er} septembre 2020, annule et remplace toute convention et tout avenant antérieurs ayant même objet.

Pour : 23

Abstention : 0

Contre : 0

Mairie de BOULIGNY – Séance du Conseil Municipal du 29 juillet 2020

N°20200729/09 Vente d'une parcelle communale :

3 – Domaine et patrimoine 3.6 Autres actes de gestion du domaine privé

Présentation de la parcelle concernée sur plan et explications données par Roger NOBLET.

Gérard FISCHESSE : une parcelle doit être desservie par une voie publique ou privée et ne peut pas être enclavée. A vérifier pour la parcelle AL 165.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de reporter ce point pour complément d'informations.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande faite par Madame [REDACTED] domiciliée à BOULIGNY (Meuse) n° [REDACTED] rue des Garages en vue d'acquérir la parcelle cadastrée section AL n°489 d'une contenance de 122 m² sise lieu-dit « Les Vitelots », appartenant au Domaine privé de la Commune.

Monsieur le Maire informe ensuite le Conseil Municipal que le service des Domaines, consulté à cet effet, a estimé à 300 € la valeur vénale de cette parcelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de reporter ce point à une séance ultérieure pour complément d'informations.

Pour : 23

Abstention : 0

Contre : 0

N°20200729/10 Dispositif dérogatoire de la diminution dans lien – Taxe Foncière :

9 – Autres domaines de compétences 9.1 Autres domaines de compétences des Communes

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les termes de la délibération du 1^{er} juillet dernier relative au vote des taux de fiscalité locale 2020.

Monsieur le Maire informe ensuite le Conseil Municipal que compte tenu de la baisse du taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, il convient d'opter pour le dispositif dérogatoire de la diminution sans lien qui autorise, sous conditions, de diminuer ce taux sans modifier celui de la Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties.

Monsieur le Maire informe enfin le Conseil Municipal que le recours à ce dispositif dérogatoire limite pendant les 3 années suivantes, la possibilité d'augmenter le taux de la Taxe Foncière sur les propriétés non bâties.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'opter pour le dispositif dérogatoire de la diminution sans lien.

Pour : 23

Abstention : 0

Contre : 0

N°20200729/11 Délégation en matière d'urbanisme à la Communauté de Communes Cœur du Pays Haut :

5 – Institutions et vie politique 5.7 Intercommunalité

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L 422.1 et suivants,

Vu le Plan Local d'Urbanisme applicable sur la Commune de Bouligny,

Vu les délibérations du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Cœur du Pays Haut relatives à l'instruction et notamment celle relative à la délivrance des autorisations et occupations du sol,

Après avoir entendu le Maire, **DECIDE** à l'unanimité,

- **D'autoriser** le Maire à charger la Communauté de Communes Cœur du Pays Haut de l'instruction du droit des sols,
- **De déléguer** à la Communauté de Communes Cœur du Pays Haut la compétence de délivrer les permis de construire et tous les actes relatifs à l'occupation ou à l'utilisation du sol, en lieu et place des Communes,
- **De signer** la convention A-D-S,
- **De soumettre** à Déclaration Préalable les clôtures déclarées sur le ban communal au règlement du PLU applicable (article 11),
- **De soumettre** les ravalements de façades au règlement du PLU applicable,
- **D'instaurer** le Permis de Démolir sur l'ensemble du ban communal.

Et **demande** à la Communauté de Communes Cœur du Pays Haut de lui déléguer le droit de préemption urbain et autorise, par délégation, Monsieur le Maire ou son représentant à exercer ce droit.

Pour : 23

Abstention : 0

Contre : 0

N°20200729/12 Signature d'une convention avec le Préfet de la Meuse :

9 – Autres domaines de compétences 9.1 Autres domaines de compétences des Communes

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la nomination, à l'agrément et à l'assermentation de Thierry MAZET, responsable des Services Techniques, dans les fonctions d'Agent de Surveillance de la Voie Publique, il convient de mettre en œuvre le processus de verbalisation électronique sur le territoire de la Commune de Boulogny.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention avec Monsieur le Préfet de la Meuse qui agit au nom et pour le compte de l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions (Antai) afin de définir les conditions de la mise en œuvre du processus de la verbalisation électronique sur le territoire de la Commune de Boulogny.

Pour : 23

Abstention : 0

Contre : 0

QUESTIONS DIVERSES

NEANT

Monsieur le Maire lève la séance à 21 heures 25

Ordre du jour :

Informations

- 20200729/01** Budget Primitif 2020
 - 20200729/02** Subventions 2020 accordées à des associations
 - 20200729/03** Subventions 2020 accordées à d'autres bénéficiaires
 - 20200729/04** Subventions 2020 accordées aux établissements d'enseignement
 - 20200729/05** Subvention 2020 au CCAS
 - 20200729/06** Participation financière à la Mission Locale du Nord Meusien
 - 20200729/07** Participation financière au Centre Socioculturel d'Étain
 - 20200729/08** Signature d'un contrat de prestation de services avec AROEVEN Lorraine
 - 20200729/09** Vente d'une parcelle communale
 - 20200729/10** dispositif dérogatoire de la diminution sans lien – Taxe Foncière
 - 20200729/11** Délégation en matière d'urbanisme à la Communauté de Communes Cœur du pays Haut
 - 20200729/12** Signature d'une convention avec le Préfet de la Meuse
- Questions diverses.

Mairie de BOULIGNY – Séance du Conseil Municipal du 29 juillet 2020

Signatures : Conseil Municipal du 29 juillet 2020 – Mairie de BOULIGNY

BERNARDI Eric , Maire	
BORKOWSKI Frédérique , Adjointe	
BERTRAND Noël , Adjoint	
ROUVELIN Janine , Adjointe	
CHARPENTIER Nicolas , Adjoint	
LAPIERRE Natacha , Adjointe	
NOBLET Roger , Adjoint	
BERTELLE Elvira , Conseillère Municipale	
KONIECZNY Raymond , Conseiller Municipal	
ARCANGELI Michèle , Conseillère Municipale	
CHOZALSKI Yann , Conseiller Municipal	
THIERY Sylvie , Conseillère Municipale	
BELYS Joël , Conseiller Municipal	
HOCHLEITNER Hélène , Conseillère Municipale	
MATHIEU Sylvain , Conseiller Municipal	
RYMDZIONEK Christiane , Conseillère Municipale	

MICHALEK Frédéric , Conseiller Municipal	
HALAL Leslie , Conseillère Municipale	
CAUQUIS Philippe , Conseiller Municipal	
FISCHESSER Gérard , Conseiller Municipal	
RIGOULET Karine , Conseillère Municipale	
SEITZ Anthony , Conseiller Municipal	
KUBACKI Isabelle , Conseillère Municipale	

